

POLITIQUE BIODIVERSITÉ

Luminus contribue activement à préserver ou à restaurer la biodiversité.

Cette politique vient compléter la politique de Responsabilité sociétale de Luminus, ainsi que la politique Santé, Sécurité, Environnement et Energie.

Luminus s'engage en particulier à :

- ✓ Intégrer la protection de la biodiversité dans sa stratégie, en se fondant sur les connaissances scientifiques disponibles
- ✓ Dialoguer avec les parties prenantes, afin de mieux connaître leurs attentes
- ✓ Sensibiliser l'ensemble de son personnel, de ses clients et de ses partenaires à la sauvegarde de la biodiversité, et promouvoir et encourager leurs initiatives en faveur de la nature
- ✓ Evaluer régulièrement l'impact de ses activités au regard de la biodiversité et documenter les enjeux écologiques de son patrimoine foncier
- ✓ Réduire les impacts de ses activités industrielles sur les écosystèmes, notamment en réutilisant en priorité des surfaces déjà artificialisées, et en veillant à minimiser les impacts lors de la réalisation des chantiers
- ✓ Mettre en place des mesures compensatoires, lorsque l'impact des activités industrielles ne peut être suffisamment réduit, en concertation avec les autorités compétentes
- ✓ Contribuer à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- ✓ Privilégier le recours aux espèces végétales locales, pour tout projet de renaturation ou de végétalisation des espaces
- ✓ Nouer des partenariats avec des organisations expertes en biodiversité, associatives, universitaires ou institutionnelles, bénéficiant d'un fort ancrage territorial, pour soutenir nos actions concrètes et le cas échéant en assurer le suivi
- ✓ Informer chaque année ses parties prenantes sur l'avancement des actions mises en place, à titre volontaire ou réglementaire

Un plan d'action pluri-annuel est établi dans le cadre du Comité RSE de Luminus, en particulier avec la direction de la Production, le département Facilities et la direction Santé, Sécurité, Environnement.



Grégoire Dallemagne
CEO